



Syndicat Mixte du
PARC NATUREL REGIONAL
de CHARTREUSE

BUREAU SYNDICAL

COMPTE RENDU

21 octobre 2016
SARCENAS

Dominique ESCARON, Président, accueille les participants et les remercie de leur présence. Il donne ensuite lecture des pouvoirs et excusés.

Avant d'entamer la réunion, le Président demande une validation pour :

- le compte-rendu du 10 juin 2016 :

Les membres du bureau n'émettant pas de réserve, celui-ci est validé à l'unanimité.

- le compte-rendu du 6 juillet 2016 :

Les membres du bureau n'émettant pas de réserve celui-ci est validé à l'unanimité.

1 - ADMINISTRATION

Points présentés par Céline BURLET, Vice-présidente déléguée à l'Administration et aux Finances.

1.1 Chèques cadeaux - Personnel

Depuis 2005, le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse attribue à ses agents des bons d'achat pour Noël.

En 2015, le bureau syndical avait alloué à chaque agent des bons d'achat représentant 150 €.

Par ailleurs, depuis 2013, le Parc attribue à l'ensemble des agents stagiaires, apprenti, titulaires et non titulaires des bons d'achats avec un panachage de chèques cadeaux Cœur de Chartreuse et de chèques cadeaux « classiques » à raison de 2 chèques cadeaux Cœur de Chartreuse minimum par agent, le reste étant laissé à la discrétion de chacun.

PROPOSITION

Il est proposé pour 2016, d'attribuer à l'ensemble des agents stagiaires, apprentis, titulaires et non titulaires travaillant pour le Parc des bons d'achats d'un montant global de 160 € avec un **panachage chèques cadeaux cœur de Chartreuse et chèques cadeaux « classiques » à raison de 2 chèques cadeaux cœur de Chartreuse minimum par agent, le reste étant laissé à la discrétion de chacun** dans les mêmes conditions que les années précédentes.

Pour les chèques cadeaux « classiques », une consultation a été faite auprès de 3 organismes : ENDERED, SODEXO et LA BANQUE POSTALE

Après analyse des offres, le choix du prestataire se porte sur la société ENDERED qui propose un choix d'enseignes permettant de satisfaire le plus grand nombre et un prix inférieur aux autres prestataires.

- *Vu la loi 2007-148 relative à la modernisation de la Fonction Publique*
- *Vu la loi 2007-209 relative à la Fonction Publique Territoriale et précisant le rôle de l'employeur public en matière d'action sociale,*

Et au vu des éléments présentés ci-dessus,

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'attribuer les bons d'achat pour Noël, d'une valeur de 160 €, au personnel dans les conditions définies ci-dessus,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et à procéder au mandatement des sommes afférentes à cette décision y compris commissions, cotisations et contributions sociales.***

Brigitte BIENASSIS souhaite faire la même remarque qu'à chaque fois que cette délibération est proposée. Il lui paraîtrait plus normal de verser l'équivalent sous forme de primes soumises aux contributions sociales. Elle votera donc contre cette proposition.

Denis SEJOURNE s'interroge sur un éventuel risque vis-à-vis notamment de l'URSSAF.

Il lui est précisé que s'agissant de chèques cadeaux ciblés dans le cadre de Noël et au vu du montant, il n'y a pas de risque, d'autant que lors des différents contrôles que le Parc a eus toutes ces années, il n'a été relevé aucune irrégularité ou omission.

Votants (en voix) : 32
Exprimés (en voix): 32
Pour : 30
Contre : 2 (B.Bienassis + 1 pouvoir)
Abstention :0
Ne prend (prennent) pas part au vote :0

1.2 Indemnités versées au receveur municipal

Le Président rappelle :

- La loi N° 82-213 du 2 mars 1982,
- Le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents de services extérieurs de l'Etat,
- L'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,
- L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil alloués aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

En 2015, le Bureau syndical, par délibération du 06 novembre 2015, avait décidé de reconduire au bénéfice du Receveur municipal l'indemnité de conseil et de budget.

Après en avoir délibéré le Bureau Syndical DECIDE:

- ***De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16/12/1983,***
- ***D'octroyer au Receveur municipal en poste :***
 - ***l'indemnité de conseil au taux maximum prévu par les textes,***
 - ***l'indemnité de budget, conformément à l'arrêté du 16/12/1983 pour l'exercice 2016.***

Votants (en voix) : 32
Exprimés (en voix): 32
Pour : 32
Contre : 0
Abstention :0
Ne prend (prennent) pas part au vote :0

Pour répondre à quelques interrogations, Karine BAILLEUX, responsable Finances, précise qu'en l'espèce le Parc rencontre un vrai soutien et un vrai service de conseil.

1.3 Protocole de modernisation des parcours professionnels, carrières et rémunérations

Céline BURLET tient à indiquer que la délibération proposée ce soir a subi, à la demande du receveur municipal, quelques modifications mineures qui se révèlent dans le gras de la proposition. Elles portent davantage sur un formaliste et des précisions de contenu que sur des modifications substantielles.

La délibération proposée est donc :

Le Gouvernement a proposé en juillet 2015 un projet d'accord «parcours professionnels, carrières et rémunérations ».

Ce protocole de modernisation des parcours professionnels, carrières et rémunérations procède à une rénovation profonde des carrières et engage une revalorisation de tous les fonctionnaires à compter du 1er janvier 2016 ou 2017.

Un des éléments de ce protocole est l'intégration progressive d'une partie des primes dans le traitement indiciaire des fonctionnaires pour augmenter leur pension de retraite revalorisation indiciaire par ajout de 4 à 9 points majorés selon la catégorie hiérarchique, compensée par un abattement sur les indemnités).

Cette mesure est définie précisément par le décret n°2016-588 du 11 mai 2016 portant mise en œuvre de la mesure dite «transfert primes/points».

**Par souci d'équité entre les agents du Parc, et
Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :**

- ***D'appliquer aux agents contractuels de droit public du PNR de Chartreuse assimilés à un grade concerné par la revalorisation indiciaire, selon les mêmes modalités que celles appliquées aux fonctionnaires titulaires, la réforme sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations le transfert primes/points et la mesure d'abattement sur les indemnités perçues.***
- ***D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.***

Votants (en voix) : 32

Exprimés (en voix): 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention :0

Ne prend (prennent) pas part au vote :0

2 - BIODIVERSITE AMENAGEMENT ET PAYSAGES

Point présenté par Dominique ESCARON, Président.

2.1 Renouvellement de membres du Conseil Scientifique du Parc

Le Président rappelle que le premier Conseil scientifique du Parc a été créé le 13 octobre 1999 par décision du Bureau syndical. En 2010, pour la mise en œuvre de la deuxième charte du Parc (2008-2019), le conseil scientifique a été renouvelé pour la durée de cette nouvelle charte, soit jusqu'en 2019 (cf. délibération n°2010/35 du Bureau syndical du 16 juin 2010).

Le Conseil scientifique s'inscrit dans la gouvernance mise en place par le Parc pour élaborer et mettre en œuvre son projet de territoire. C'est pourquoi il est placé auprès du comité syndical, et par délégation, auprès du Bureau, avec qui et pour qui il doit travailler, tout en disposant d'une autonomie suffisante pour garantir la liberté de ses avis et travaux, y compris en termes d'auto saisine.

Le fonctionnement du conseil se cale sur les 3 grandes phases de la vie du Parc :

- la mise en œuvre de la charte actuelle et sa traduction en actions,

- l'évaluation et la prospective, à la charnière entre la seconde et la troisième charte (2016 - 2017),
- la préparation de la troisième charte (2017 - 2019).

RAPPEL

La mise en place d'un conseil scientifique n'est pas obligatoire au plan réglementaire. Cependant, elle est plus que souhaitée, notamment par le Conseil National de la Protection de la Nature.

En 2016, le conseil scientifique du Parc a été officiellement associé à la démarche de révision de la charte du Parc (cf. paragraphe 5.1 Instances de gouvernance de la délibération n°2016/17 du Conseil syndical du 06 juillet 2016).

OBJECTIFS

Le Conseil scientifique du Parc a pour principale finalité d'aider les élus dans la mise en œuvre du projet de territoire, dans une perspective de développement durable en couvrant tous les champs : développement économique et social, préservation de l'environnement et des patrimoines, etc.

Il agit dans le cadre de son domaine de compétences qui concerne la mobilisation de connaissances et la mise en œuvre d'une démarche scientifique dans les différents domaines qui concernent le territoire, en conduisant des actions dans les champs de la recherche, du conseil, de l'expertise, de la pédagogie.

L'action du Conseil scientifique s'inscrit également dans l'objectif de développer la mission d'expérimentation et d'innovation des Parcs, notamment en améliorant l'articulation entre le Parc (élus, acteurs, équipe technique) et les dispositifs de recherche et d'innovation (Universités, pôles de compétitivité, etc.).

COMPOSITION ET ÉVOLUTION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le second conseil scientifique du Parc comportait 14 membres (cf. annexe). Il différait du premier conseil installé en octobre 1999 dans le sens d'une diminution des membres (14 au lieu de 22) et par un rééquilibrage au profit de disciplines non naturalistes et plus transversales (Agronomie des systèmes agro-pastoraux de montagne, Economie territoriale...). Le conseil scientifique est présidé par Fabien Hobléa, Université Savoie Mont Blanc, Laboratoire Edytem.

Le départ à la retraite ou le changement d'activité professionnelle de certains membres du conseil scientifique nous amène aujourd'hui à proposer la nomination de nouveaux membres. Membres qui ont été cooptés par le conseil scientifique lors de sa réunion du 18 octobre 2016.

Le constat d'un manque actuel dans les domaines de l'hydrologie, du droit, de l'ethnographie ou de la philosophie... laisse la possibilité d'élargir le conseil à 2 ou 3 personnes supplémentaires.

APPUI AU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Avec l'élu délégué au Conseil scientifique, le directeur du Parc et un chargé de mission identifié assurent le lien permanent entre les activités du Parc et les travaux du Conseil scientifique.

Le Parc rembourse les frais de déplacements des membres du Conseil scientifique selon les modalités en vigueur.

Après en avoir délibéré le au Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver la nomination des nouveaux membres proposés, selon le tableau en annexe, (cf. fin de compte rendu)***

- ***D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision.***
- Votants (en voix) : 32
- Exprimés (en voix): 32
- Pour : 32
- Contre : 0
- Abstention :0
- Ne prend (prennent) pas part au vote :0

Brigitte BIENASSIS trouve qu'il serait intéressant de pouvoir rencontrer les membres du conseil, d'organiser des échanges, etc.

Le Président précise que des plannings seront communiqués afin de favoriser les échanges. Non seulement avec le Conseil scientifique, mais aussi la Plateforme environnement, qui nous accompagne de manière régulière sur des sujets délicats (exemple de l'installation des Caves de Chartreuse en zone humide) permettant ainsi le désamorçage en amont de crispations éventuelles, ainsi que les Amis du Parc, qui proposent, sur le territoire, un certain nombre d'animations sur des thématiques environnementales.

3 - AGRICULTURE

Point présenté par Brigitte BIENASSIS, Vice-présidente déléguée à l'Agriculture et l'Alimentation.

3.1 Convention de partenariat avec les chambres agriculture 38/73 et l'AAC

Depuis de nombreuses années, le Parc de Chartreuse a développé un partenariat avec les Chambres d'agriculture de l'Isère et de Savoie Mont-Blanc et l'Association des Agriculteurs de Chartreuse (AAC) pour assurer l'animation et la coordination des actions de développement agricole sur le territoire.

Ce partenariat s'est concrétisé par la signature d'un accord cadre pour la durée de la Charte du Parc, il a pour objet :

- de définir les objectifs de travail poursuivis en commun par les partenaires,
- de définir les moyens affectés à l'animation territoriale d'une politique agricole conforme à ces objectifs,
- de préciser les modalités de mise en œuvre du partenariat et les responsabilités des organismes signataires, dans le respect des compétences respectives de chacun.

Suite à la redéfinition de la stratégie de l'AAC et du mode de gouvernance au sein de la mission agriculture du Parc, un nouvel accord cadre, permettant d'intégrer ces évolutions, a été signé en 2014 entre les 4 partenaires.

Une convention annuelle définit les modalités de mise en œuvre de l'accord cadre sur le plan technique et financier.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***De valider la Convention de partenariat 2016 entre le Parc, l'AAC et les Chambres d'agriculture de l'Isère et de Savoie Mont-Blanc,***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***

- Votants (en voix) : 32
- Exprimés (en voix): 32
- Pour : 32
- Contre : 0
- Abstention :0
- Ne prend (prennent) pas part au vote :0

Brigitte BIENASSIS précise que cette convention sert à financer 2 postes.

Le Président souligne l'importance de cette convention qui soude nos relations avec les deux chambres, ainsi que l'association des Agriculteurs de Chartreuse, représentant une partie de la profession en Chartreuse. Il estime que l'on ne peut que se féliciter du bon fonctionnement de ce type d'organisation.

Jean-Paul CLARET considère pour sa part qu'en mutualisant les choses sur cette thématique on renforce la cohérence du territoire.

Le Président approuve, car en effet cette cohérence d'approche et l'unicité des réponses consolident les synergies et augmentent la capacité à échanger.

Brigitte BIENASSIS souligne que cet accord a gommé les espèces de frontières entre l'Isère et la Savoie qui ne permettaient pas de travailler sereinement et efficacement sur notre territoire.

4 - POLITIQUES TERRITORIALES

Point présenté par Christophe ENGRAND, Vice-président délégué au Tourisme.

4.1 Soutien au projet "Sur les pas des Huguenots"

Le projet transnational « Sur les Pas des Huguenots » a été soutenu au titre du programme européen Leader. Les partenaires internationaux (français, suisse, allemand, et italien) avaient pour ce faire signé un accord de partenariat définissant les actions à mener.

Le Parc de Chartreuse a accompagné ce projet en 2014 et 2015.

Cet accompagnement a porté sur :

- L'adhésion à l'association nationale moyennant le versement d'une cotisation annuelle (1 000 € en 2014 et 2015).
- La participation financière à la réalisation des actions nationales : poursuite de la mission du chef de projet, développement d'outils de communication, organisation d'événements nationaux et fonctionnement de l'association.
- L'animation et la signalisation du parcours pédestre sur le Parc de Chartreuse.

INCIDENCES DU SOUTIEN AU PROJET POUR NOTRE TERRITOIRE

L'association sollicite le Parc de Chartreuse pour un nouveau soutien au titre de l'année 2016 à travers :

- l'adhésion à l'association nationale moyennant le versement d'une cotisation.
- la participation financière à la réalisation des actions : éditions topoguide, site internet (mise à jour), participations salons, diverses éditions (carnet de passage, carte vélo).

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'adhérer à l'association « Sur les Pas des Huguenots » pour un montant de 1 500 €.***

- **De soutenir les actions de développement de l'association « Sur les Pas des Huguenots » pour un montant de 2 000 €.**
- **D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.**

- Votants (en voix) : 32
- Exprimés (en voix): 32
- Pour : 32
- Contre : 0
- Abstention :0
- Ne prend (prennent) pas part au vote :0

Le Président attire l'attention de tous sur l'intérêt d'être sur ce parcours, c'est un vrai atout pour la Chartreuse.

Alain ROUGIER explique que le parcours passe sur sa commune de St Pancrasse, et à ce titre il lui est apparu que la fréquentation de cet itinéraire commence à être significative.

Artur FATELA précise que jusqu'à présent il était un peu délicat de bien cerner la fréquentation de ce parcours. Cependant étant donné la mise en place d'un livret du randonneur (type Compostelle) à faire viser au fil des étapes, il pourrait être plus facile de d'estimer la fréquentation.

Il est à souligner que d'autres parcours sillonnent notre massif : le sentier de St François d'Assises et un itinéraire partant de l'Evêché de Grenoble au Monastère de la Grande Chartreuse.

5 - ECONOMIE

Point présenté par Denis SEJOURNE, Vice-président délégué à l'Economie.

5.1 Opération collective de modernisation en milieu rural - aide à l'investissement

Le Parc naturel régional de Chartreuse, l'Avant Pays Savoyard et la Communauté de communes Les Vallons du Guiers ont obtenu les financements afin de continuer dans une 3^{ème} tranche l'Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural (OCMMR) qui a débuté en 2005.

Cette troisième et dernière tranche notifiée au 3/04/2015 a réellement débutée en juin 2016 avec la signature de la convention multipartenariale dont l'Etat.

Cette opération concerne 26 communes du Parc réparties sur 3 intercommunalités:

- 17 communes de Cœur de chartreuse
- 5 communes « ex Balcons Sud » de la Métro
- 3 communes « ex plateau des petites roches » de la CC du Grésivaudan

Cette opération regroupe différents financeurs pour le périmètre PNR de Chartreuse dont 147 334€ provienne de l'Etat via le Fond d'Intervention pour les Services l'Artisanat et le Commerce (FISAC).

Le programme de la tranche 3 a été élaboré en étroite collaboration et concertation avec les principaux partenaires de l'opération (groupements des acteurs économiques du territoire, chambres consulaires, EPCI et la DIRECCTE).

Destiné à dynamiser les activités économiques de proximité, l'OCMMR intervient sur le tissu des petites entreprises :

- en incitant les commerçants et les artisans qui ont un projet de développement à réhabiliter leurs locaux d'activités et à moderniser leurs outils de production grâce à des aides financières,
- en impulsant des actions de revitalisation sur notre territoire grâce notamment à des formations, au recours au conseil, à la mise en place de manifestations collectives de promotion des métiers.

Aide à l'investissement

La subvention accordée est de 20% du montant de l'investissement hors taxes avec un plancher de dépenses subventionnables de 5 000 € HT et un plafond de 50 000 € HT par entreprise.

Le financement d'une O.C.M.M.R. doit donner lieu à un engagement financier des collectivités territoriales participantes qui est la contrepartie de celui de l'Etat, le principe étant la parité, soit pour les aides à l'investissement, Etat 50%, EPCI 50%.

L'Etat a attribué une subvention au Parc naturel régional de Chartreuse de 117 300€ au titre de l'aide directe aux entreprises. Le Parc de Chartreuse versera cette subvention aux entreprises demandeuses sous réserve de l'avis favorable du comité de pilotage de l'opération et sur présentation de factures acquittées.

Les dossiers présentés ci-dessous ont été examinés par le comité de pilotage de l'opération lors de sa séance du 10 octobre 2016.

- ✓ SASU Laurent FERRY à SAINT CHRISTOPHE LA GOTTE – Activité Bois de chauffage et services. Création de l'entreprise en avril 2015.

Pour augmenter son activité, le gérant doit investir dans une pince à grume, un tunnel de séchage du bois et une ligne de production automatique. La demande de subvention porte sur ce matériel.

- ✓ SARL Sébastien MODELON à SAINT LAURENT DU PONT – Activité Boulangerie/pâtisserie.

Reprise de cette boulangerie en 2009 après avoir été salarié 2 ans. Sébastien Modelon a développé en 2010 la partie salé, investit dans du matériel professionnel et refait l'intérieur du magasin et créé un vestiaire pour les salariés.

En 2016, il souhaite refaire la devanture extérieure, changer le store afin d'améliorer l'attractivité du magasin et acquérir une nouvelle chambre de fermentation pour gagner en économie d'énergie et améliorer la qualité de ses produits.

- ✓ SARL PENA à SAINT LAURENT DU PONT – Fleuriste et Pompes funèbres.

Entreprise familiale créée par les parents en 1979, repris par les 2 enfants en cogérance en 2004. La SARL à moderniser son magasin de fleur en 2014 mais n'a pas réalisé d'investissement récent sur les pompes funèbres.

Le projet d'investissement porte sur le changement d'éclairage afin de gagner en consommation d'énergie, le rafraichissement des peintures des 3 salons et du hall ainsi que le changement de mobilier afin de maintenir une prestation de qualité.

- ✓ Etablissement MONIN Stéphane à SAINT LAURENT DU PONT – Chauffage, Plomberie, Sanitaire, Energies nouvelles.

Création de l'entreprise en 2007. Reconnu artisan RGE et labellisé Qualisol. Souhaite continuer de développer l'activité liée à l'eau chaude sanitaire solaire. A ce jour il travaille en coopération avec les maçons et charpentiers et utilise leur échafaudage et grue, ce qui implique des contraintes de temps et de calage avec les autres corps de métiers.

Il a donc besoin d'investir dans une grue avec nacelle pour une meilleure sécurité, pour développer l'activité panneaux solaires, gagner en confort de travail (pour porter le matériel lourd notamment les chaudières) et gagner du temps

✓ EURL JUGLARET à SAINT LAURENT DU PONT – Boucherie, charcuterie.
Après 2 ans salariés chez Boucherie Guerre (Entremonts viandes), M. Juglaret a repris une boucherie en 2007 à St Laurent du Pont. Cette commune compte 2 artisans bouchers. En 2013 il a rénové le laboratoire puis acheter du matériel professionnel en 2015. Son chiffre d'affaire est en baisse depuis l'ouverture d'Intermarché le dimanche matin.
En 2016, il souhaite refaire la devanture afin d'améliorer la visibilité et l'attractivité du magasin.

✓ SARL LE BEAU REGARD 2 à SAINT PIERRE DE CHARTREUSE – Pizzeria.
M et Mme ROSSET ont acheté un ancien hôtel en 2012 qu'ils ont transformé en un gîte en nom personnel, et aménager leur habitation dans l'autre partie.
En 2016, projet de création d'une pizzeria / restauration rapide sous forme juridique SARL. Après plusieurs mois de travaux, ouverture de l'activité de restauration le 2/07/2016 avec un cuisinier recruté. L'activité sera ouverte à l'année soit plus de 10 mois sur 12.
La demande de subvention porte sur l'aménagement intérieur de la salle de restauration et la terrasse.

Entreprise	Montant des dépenses HT	Répartition de la subvention	
		Subvention Etat (FISAC)	Communauté de Communes
SASU Laurent FERRY	33 283,09€	3 328,31 €	3 328,31 €
SARL Sébastien MODELON	14 014€	1 401,40 €	1 401,40 €
SARL PENA	12 737,14 €	1 273,71 €	1 273,71 €
Etablissement Stéphane MONIN	50 000 €	5 000,00 €	5 000,00 €
EURL JUGLARET	16 800 €	1 680,00 €	1 680,00 €
SARL BRG2	27 873,24 €	2 787,32€	2 787,32€
total	154 707,49€	15 470,74 €	15 470,74€

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE:

- ***D'attribuer sur les crédits de l'Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural, au titre de l'aide directe aux entreprises, une aide maximum de :***
 - ***3 328,31 € à SASU Ferry,***
 - ***1 401,40 € à SARL Modelon,***
 - ***1 273,71 € à SARL Pena,***
 - ***5 000 € à Ets Stéphane Monin,***
 - ***1 680 € à l'EURL Juglaret,***
 - ***2 787,32 € à la SARL BGG2.***
- ***D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.***
 - Votants (en voix) : 32
 - Exprimés (en voix): 32
 - Pour : 32
 - Contre : 0
 - Abstention :0
 - Ne prend (prennent) pas part au vote :0

Denis SEJOURNE précise qu'il s'agit de la 3ème et dernière tranche de l'OCMMR. Dans ce cadre un deuxième Copil est prévu pour fin novembre.

6 - TOURISME

Point présenté par Christophe ENGRAND, Vice-président délégué au Tourisme.

6.1 Approbation de l'opération « Animation de la stratégie Espace Valléen et accompagnement de la mise en place de la gouvernance de la destination Chartreuse »

La démarche expérimentale d'espace « Valléen » vise à construire un projet sur un périmètre cohérent permettant notamment aux territoires de développer leurs spécificités et de réduire leur dépendance au produit neige.

En fin d'année 2015, suite à la validation de la stratégie de l'Espace Valléen Chartreuse, le Parc a déposé un programme d'actions auprès des partenaires financiers du Contrat Espace valléen 2016 – 2020.

L'opération n° 1 du programme d'actions correspond au poste d'animation du projet Espace Valléen. Celle-ci peut bénéficier de financements à travers le FNADT et le FEDER POIA. La mobilisation des subventions nécessite une délibération du Syndicat mixte avec un formalisme particulier.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver ce projet, son contenu, le plan de financement de l'opération d'un montant total de 180.000 € TTC,***
- ***De prendre acte de la participation des co financeurs conformément à la répartition présentée ci-après :***
 - ***FEDER POIA 72 000 € TTC***
 - ***FNADT 36000 € TTC***
 - ***Autofinancement Parc 72000 € TTC***
- ***De s'engager à apporter un autofinancement à hauteur de 72 000 € TTC et à inscrire cette dépense au budget du Parc,***
- ***De s'engager à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où l'aide européenne obtenue est inférieure au montant sollicité,***
- ***De s'engager à pré financer l'opération dans le cas d'obtention d'un concours communautaire***
- ***De préciser que les dates de l'opération sont les suivantes :***
 - ***Date de démarrage : 01/01/2016***
 - ***Date d'achèvement : 31/12/2018***
- ***De s'engager à terminer et payer les travaux dans la limite des délais imposés par le programme et par la règle du dégageant automatique des crédits,***
- ***De s'engager à conserver toutes les pièces du dossier jusqu'au 31 décembre 2021 en vue de contrôles français ou communautaires***
- ***De solliciter une aide de l'Europe au titre du POIA FEDER 2014-2020,***
- ***De s'engager à informer le service instructeur de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés***
- ***De donner mandat au Président (e) pour déposer ce dossier auprès de l'ensemble des financeurs concernés.***
- ***D'autoriser le Président ce à prendre les engagements juridiques, financiers, comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***
 - Votants (en voix) : 32
 - Exprimés (en voix): 32
 - Pour : 32
 - Contre : 0
 - Abstention :0
 - Ne prend (prennent) pas part au vote :0

Sur ce dossier, la crainte majeure pour le Président est de devoir sortir des sommes importantes avec des rentrées fort tardives.

Comme le souligne Céline BURLET, il est évident que cela impose d'avoir une bonne trésorerie.

Le Président rappelle qu'il est très difficile de gérer l'ensemble des dispositifs, ceux-ci n'étant pas calés sur les mêmes délais.

Brigitte BIENASSIS demande si nous devons craindre des problèmes du côté de la Région.

En fait, Artur FATELA précise que ce dispositif est porté par la Région PACA, ce qui accroît les difficultés pour nous.

7 - COMMUNICATION – EVENEMENTIEL

Point présenté par Jean LOVERA, Vice-président délégué à la Culture et aux Evènements.

7.1 Aides à manifestations

Demande formulée par l'association AADEC

Pour la "Passe Montagne ", en janvier 2017, à Entremont le Vieux, il est proposé une aide de 1 000 €.

Demande formulée par le Ski nordique chartroussin

Pour "le biathlon en fête ", 26, 27 et 28 décembre 2016, au Col de Porte, il est proposé une aide de 1 000 €.

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***De valider les demandes faites telles que proposées ci-dessus,***
 - ***D'autoriser le Président à engager les dépenses afférentes à ces demandes.***
-
- Votants (en voix) : 32
 - Exprimés (en voix): 32
 - Pour : 32
 - Contre : 0
 - Abstention :0
 - Ne prend (prennent) pas part au vote :0

8 - ENERGIE

Point présenté par Alain ROUGIER, Vice-président délégué à l'Education et l'Energie.

8.1 Information sur les actions citoyennes et collectives de production d'énergie renouvelable et sur les possibilités d'implication du Parc

CONTEXTE

La candidature conjointe de la Communauté d'agglomération du Pays Voironnais et du Parc naturel régional de Chartreuse pour devenir « Territoire à énergie positive » (TEPOS) a été retenue en décembre 2015. Les deux territoires partagent désormais le même objectif de transition énergétique visant à atteindre l'autonomie énergétique en 2050. Afin d'atteindre cet

objectif ambitieux, les deux collectivités ne peuvent être les seuls maîtres d'ouvrage des actions à mener.

Ainsi, l'enjeu du portage d'actions citoyennes avait bien été identifié dans la candidature TEPOS à travers notamment l'accompagnement à la création de structures citoyennes de production d'énergie renouvelable sur le territoire (structures mobilisant l'épargne des citoyens pour financer des projets d'énergie renouvelables locaux). Par exemple, la société BUXIA énergies est née en 2015 à l'initiative de citoyens et d'élus de la commune de La Buisse. De même, une centrale villageoise, Grési 21, s'est créée en avril 2016 avec l'appui de la Communauté de communes du Grésivaudan à Crolles. Elle associe plusieurs communes du Parc (Saint Hilaire, St Pancrasse, St Bernard, Crolles).

IMPLICATION POSSIBLE DU PARC

Pour le PNR Chartreuse, au-delà de l'intérêt économique local, ces projets contribuent à l'atteinte des objectifs fixés par le programme TEPOS en matière de développement des énergies renouvelables locales.

Dans ce cadre, le Parc a tout intérêt à assurer la promotion de ces initiatives citoyennes et à encourager d'autres initiatives en la matière sur le territoire.

Il est également possible d'afficher le soutien du Parc à ces initiatives sur le plan financier, même de manière symbolique. En effet, à travers la récente loi de transition énergétique pour la croissance verte, le législateur, pour favoriser le développement local d'énergies renouvelables, a rendu possible de telles dispositions. Ainsi le Code Général des Collectivités Territoriales permet aujourd'hui à une collectivité, par son article L 2253-1, de participer au capital d'une SA ou SAS dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables et participant à l'approvisionnement énergétique de leur territoire.

CGCT – Art L2253-1 : (...) « *Les communes et leurs groupements peuvent, par délibération de leurs organes délibérants, participer au capital d'une société anonyme ou d'une société par actions simplifiée dont l'objet social est la production d'énergies renouvelables par des installations situées sur leur territoire ou sur des territoires situés à proximité et participant à l'approvisionnement énergétique de leur territoire.* »

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***De valider l'intérêt du Parc à la promotion et à l'essaimage des démarches citoyennes de production d'énergie renouvelables***
- ***De valider l'étude des possibilités et des conditions de participation au capital de ces démarches.***

- Votants (en voix) : 32
- Exprimés (en voix): 32
- Pour : 32
- Contre : 0
- Abstention :0
- Ne prend (prennent) pas part au vote :0

Jean-Paul CLARET pense que cette approche augmente la rentabilité et baisse les coûts.

Le Président rappelle que nombreux sont ceux qui voudraient investir sur l'énergie mais ne peuvent le faire, compte tenu de la complexité et de la cherté.

Anne GERIN émet des inquiétudes, s'agissant de participation à des sociétés anonymes, on prend les pertes éventuelles, le Parc est-il bien dans son rôle. Il lui semblerait plus judicieux d'intervenir différemment, subventions ou autres. On doit vraiment rester prudent.

Céline BURLET partage ce point de vue.

Le Président souligne que pour le moment il s'agit avant tout de valider la démarche et d'étudier le principe.

Brigitte BIENASSIS pense au contraire qu'il est bien que les collectivités s'impliquent, cela donne du sens à leur action, par ailleurs cela limite les investisseurs extérieurs et permet de garder les ressources sur le territoire.

Le Président estime que la loi sur la transition énergétique permet d'éviter que le privé ait seul la main et donne aux collectivités la possibilité de peser au sein des conseils d'Administration.

QUESTIONS DIVERSES

Le Président donne la parole à Jean LOVERA, vice-président délégué à la Culture et aux Evènements.

Jean LOVERA informe les membres du Bureau de la réflexion qui démarre sur l'identité du Parc.

Cette démarche sera présentée au Bureau de décembre après un premier travail mené à la réunion des vice-présidents qui le précédera le 25 novembre.

La volonté étant de bien cerner l'identité Parc à travers les éléments de cristallisation qui nous distinguent, mais aussi de définir un cadre permettant de valoriser l'image "Chartreuse" et d'accompagner les différents acteurs culturels.

Par ailleurs et dans le même esprit de reconnaissance de notre identité, le Président indique qu'une réflexion est en cours sur la refonte du journal Parc, celle-ci est menée par Céline BURLET, Vice-présidente en charge de la Communication.

Jean-Luc POULET suggère que l'on édite un feuillet informatif que les communes pourraient insérer dans leurs bulletins communaux.

Maxence ORTHLIEB précise que la commune St Laurent du Pont réserve déjà une page Parc dans sa publication.

Céline BURLET informe le Bureau, que très rapidement après le Comité syndical une information sera désormais adressée à l'ensemble des membres. Cette information sera différente du compte rendu institutionnel par sa forme, plus proche du type communiqué de presse.

Le Président lève la séance à 19 heures 15

Ce compte rendu est à retrouver en suivant le chemin ci-dessous :
www.parc-chartreuse.net/vivre-en-chartreuse/le-parc
rubrique : comptes-rendus-des-bureaux-et-comites-syndicaux

ANNEXE 1 :

BUREAU SYNDICAL
21 octobre 2016
SARCENAS (38)

PRESENTS

1^{er} collègue

BERANGER Nathalie

2^{ème} collègue

BURLET Céline

ENGRAND Christophe

GERIN Anne

3^{ème} collègue

WOLFF Corine

5^{ème} collègue

BIENASSIS Brigitte

ESCARON Dominique

LOVERA Jean

ORTHLIEB Maxence

PETIT Jean-Paul

ROUGIER Alain

VILLIEN Roger

6^{ème} collègue

BONNEFON Geneviève

CHENE Gérard

7^{ème} collègue

CLARET Jean-Paul

DAL'LIN Gérard

POULET Jean-Luc

SEJOURNE Denis

membres de l'équipe technique

FATELA Artur

BAILLEUX Karine

LOYAND Marie-Paule

EXCUSES

1^{er} collègue

BADREDDINE Chokri

LANGENIEUX-VILLARD Philippe

3^{ème} collègue

GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine

4^{ème} collègue

MERIAUX Pierre à ROUGIER Alain

5^{ème} collègue

BARRIER Pierre

ARBOR Gérard à BIENASSIS Brigitte

6^{ème} collègue

BURGAT Michel à CLARET Jean-Paul

PERRET Jacques à CHENE Gérard

SPINDLER Bertrand à POULET Jean-Luc

7^{ème} collègue

HUGELE Fabrice à ESCARON Dominique

ANNEXE 2 :

REUNION BUREAU SYNDICAL
vendredi 21 Octobre 2016 à 18 H 00
à Sarcenas
Ordre du jour

Validation du compte-rendu du 10 juin 2016
Validation du compte-rendu du 6 juillet 2016

1 - ADMINISTRATION

- 1.1 Chèques cadeaux pour le personnel
- 1.2 Indemnités versées au Receveur syndical
- 1.3 Protocole de modernisation des parcours professionnels, carrières et rémunérations

2 - BIODIVERSITE AMENAGEMENT ET PAYSAGES

- 2.1 Renouvellement de membres du Conseil Scientifique du Parc

3 - AGRICULTURE

- 3.1 Convention chambres agriculture 38/73

4 - POLITIQUES TERRITORIALES

- 4.1 Soutien au projet "Sur les pas des Huguenots"

5- ECONOMIE

- 5.1 OCMMR – aide aux entreprises

6- TOURISME

- 6.1 Approbation de l'opération « Animation de la stratégie Espace Valléen

7- COMMUNICATION – EVENEMENTIEL

- 7.1 Aides à manifestations

8- ENERGIE

- 8.1 Information démarches citoyennes et collectives de production d'énergie renouvelable

QUESTIONS DIVERSES

ANNEXE 3 : COMPOSITION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Renouvellement de la composition du conseil scientifique du Parc naturel régional de Chartreuse

Conseil scientifique nommé en 2010	Conseil scientifique renouvelé en 2016
BELMONT Alain Histoire moderne Maison des Sciences de l'Homme-Alpes	BELMONT Alain Histoire moderne Université Grenoble-Alpes, LARHRA (UMR CNRS 5190)
BOILEAU Hervé Génie de l'Environnement - Bâtiment durable - Energies renouvelables Polytech Annecy-Chambéry	BOILEAU Hervé Génie de l'Environnement - Bâtiment durable - Energies renouvelables Polytech Annecy-Chambéry
BRUN Jean-Jacques Pédologie et biodiversité forestière CEMAGREF Grenoble / UR Ecosystèmes Montagnards	BRUN Jean-Jacques Pédologie et biodiversité forestière IRSTEA Grenoble / UR Ecosystèmes Montagnards
CHICOINEAU Laurent Médiation scientifique CCSTI de Grenoble	GAUTHIER Catherine Médiation scientifique Museum d'Histoire naturelle de Grenoble
DOBREMEZ Laurent Agronomie des systèmes agro-pastoraux de montagne CEMAGREF Grenoble / UR Développement des Territoires Montagnards (DTGR)	MADLRIEUX Sophie Agro-écologie et interactions agriculture, filières et territoires IRSTEA Grenoble
FABRE Denis Géologie appliquée Centre National des Arts & Métiers	FABRE Denis Géologie appliquée Centre National des Arts & Métiers
GAUTHIER Dominique Mammalogie et éco-pathologie faune sauvage Laboratoire départemental Vétérinaire de Gap	GAUTHIER Dominique Mammalogie et éco-pathologie faune sauvage Laboratoire départemental Vétérinaire de Gap
HOBLEA Fabien Géographie environnementale Laboratoire Edytem Pôle Montagne	HOBLEA Fabien Géographie environnementale Université Savoie Mont Blanc, Laboratoire Edytem Pôle Montagne
LAFORET Edwige Droit privé	-
LESAFFRE Bernard Climatologie et nivologie Domaine universitaire - Centre d'Etude de la Neige	LEJEUNE Yves Nivologie et interactions neige-climat Domaine universitaire - Centre d'Etude de la Neige
MOUNET Jean-Pierre Sociologie Sports-Tourisme-Environnement Université J. Fourier (Grenoble 1), PACTE-Territoires UMR 5194	MOUNET Jean-Pierre Sociologie Sports-Tourisme-Environnement Université J. Fourier (Grenoble 1), PACTE- Territoires UMR 5194
PERRON Loïc Socio-économie agriculture & territoire SUACi-GIS Alpes du Nord	-
PEYRACHE-GADEAU Véronique Economie territoriale Laboratoire Edytem Pôle Montagne	PEYRACHE-GADEAU Véronique Economie territoriale Université Savoie Mont Blanc, Laboratoire Edytem Pôle Montagne
VILLARET Jean-Charles Botanique alpine Conservatoire Botanique National Alpin	VILLARET Jean-Charles Botanique alpine Conservatoire Botanique National Alpin